

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille DIX-HUIT, le 15 mars,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur TEURNIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Date de la convocation : 9 mars 2018

Votants : 23

Présents :

Messieurs : ARRAITZ, BRENÉ, BULTEAU, D'AVIAU DE TERNAY, DE CHARETTE, GICQUEL, JAHIER, LANDREAU, TEURNIER, VOISINE

Mesdames : BONNET, DIPONIO, FUZET, GUILLERMO, HALLEREAU, KERMARREC, MACÉ

Absents excusés :

Monsieur BARJOLLE donne pouvoir à Monsieur LANDREAU

Madame COURTHIAL donne pouvoir à Madame FUZET

Madame DRONET donne pouvoir à Madame BONNET

Madame ERRANTE donne pouvoir à Monsieur GICQUEL

Monsieur HUET donne pouvoir à Monsieur D'AVIAU DE TERNAY

Monsieur KEFIFA donne pouvoir à Monsieur TEURNIER

Secrétaire de séance : Monsieur BRENÉ

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2018

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du 25 janvier.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la séance qui est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Autorisation Maire pour engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant vote budgets 2018

Madame Diponio rappelle l'article L 1612-1 du Code général des collectivités locales qui prévoit : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

En 2017, le montant budgétisé en dépenses d'investissement (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») était de 2 786 658.58 €, le quart de ces dépenses représentant 696 664 €.

Il est rappelé que, lors du Conseil de janvier, 35 373.60 € TTC de dépenses ont déjà été

autorisées.

Les dépenses d'investissement pour lesquelles l'autorisation est sollicitée sont les suivantes :

Objet dépense	Montant TTC
Mission contrôle technique avant visite commission sécurité école maternelle Les Fritillaires <i>Qualiconsult</i>	900.00 €
Ajout sirène incendie école maternelle Les Fritillaires <i>SARL RONDEAU</i>	473.42 €
Frais notaire vente Habitat 44 / Commune pour régularisation périmètre résidence « Le Parc » rue de Beauséjour <i>SELARL DEIN - RICARD</i>	159.00 €
Acquisition tablette pointage informatique services périscolaires <i>APS Solutions Informatiques</i>	286.80 €
Etude de faisabilité aménagement voirie rue des Ricorneaux <i>2LM</i>	1 740.00 €
Levé topographique aménagement voirie rue des Ricorneaux <i>2LM</i>	948.00 €
TOTAL	4 507.22 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les propositions de dépenses figurant ci-dessus et d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget primitif « communal » 2018.

Demande subvention 2018 Dotation de soutien à l'investissement local DSIL

Madame Diponio indique que la Préfecture demande aux communes de présenter leurs dossiers pour solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Deux dossiers peuvent être déposés, avec précision d'un ordre de priorité. Les travaux doivent être prêts à démarrer en 2018.

Il est proposé de présenter deux dossiers au titre des « grandes priorités » :

Priorité 1 : couverture terrain(s) tennis

Catégorie : réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Le coût de cette opération est estimé à 542 840 € HT (travaux, maîtrise d'oeuvre et frais annexes inclus).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Financement DETR : 189 994 € (35 %),
- Financement DSIL : 244 278 € (45 %),
- Autofinancement Commune : 108 568 € (20 %).

Priorité 2 : travaux de sécurisation des rues Aristide Briand et des Ricorneaux

Catégorie : mise aux normes et sécurisation des équipements publics

Pour la rue des Ricorneaux, les travaux consistent à aménager des trottoirs, créer des stationnements et refaire la chaussée en enrobé.

Pour la rue Aristide Briand, outre la réfection des réseaux enterrés, cette rue fera l'objet d'un important réaménagement de surface afin de traiter les problèmes de sécurité et d'accessibilité rencontrés aujourd'hui : élargissement d'un trottoir et mise aux normes PMR, création d'un double rond-point et sécurisation du virage devant la mairie, nouvel accès au parking de la mairie et création d'un parvis mairie piétonnier.

Le coût de ces travaux est estimé à 323 725 € HT (hors travaux réseaux enterrés) :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Financement DSIL 50 % : 161 862.50 €,
- Financement « amendes de police » : 12 000 €,
- Autofinancement Commune : 149 862.50 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux de la rue des Ricorneaux démarreraient dès 2018. Concernant la rue Aristide Briand, les réseaux enterrés seront réhabilités à partir de septembre 2018 puis viendra en 2019 l'aménagement de surface. Il se déclare réservé sur les chances d'obtenir la DSIL pour ces travaux de voirie malgré tout leur intérêt pour la sécurité et l'accessibilité.

Monsieur de Charette demande pourquoi le dossier du tennis a été mis en priorité 1.

Monsieur le Maire explique que ce dossier rentrait mieux dans les critères, à savoir l'adaptation des équipements liée à l'accroissement de la population et la mutualisation.

Monsieur de Charette revient, une nouvelle fois, sur la question de la sécurisation de la rue du Chanoine Mahot dans laquelle il habite. Il indique qu'un accident y a eu lieu récemment et « heureusement » seuls des dégâts matériels sont à déplorer, dont une voiture lui appartenant. Il y a, pour lui, un réel besoin d'aménager cette rue pour la sécurité de tous et avant d'autres accidents plus graves.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs solutions ont déjà été envisagées mais, à chaque fois, le Département, gestionnaire de cette route, les a refusées.

Monsieur de Charette fait également remarquer que les trottoirs ont certes été élargis dans le centre bourg mais comme ils sont au même niveau que la chaussée, les véhicules dont les camions empiètent dessus.

Madame Hallereau fait la même remarque concernant le parvis de l'église et estime que cela pourrait être dangereux dans le sens Vallet – Le Loroux-Bottereau quand, par exemple, des personnes se trouvent sur le parvis lors des sépultures. Elle regrette l'incivisme des gens qui oblige les mairies à financer des aménagements particuliers. Elle suggère au moins de faire un aménagement provisoire, à l'essai.

Monsieur le Maire s'engage à en reparler avec Monsieur Kefifa absent ce soir ainsi qu'avec le Département qu'il rencontre demain concernant le carrefour de la Cerclerie. Il faudrait trouver la bonne solution pour faire ralentir les véhicules. La même problématique va se retrouver dans la rue Aristide Briand qui est, elle-aussi, rectiligne. Le maître d'œuvre 2LM continue à réfléchir sur l'avant-projet de réaménagement qui sera prochainement présenté au Conseil.

Madame Diponio reconnaît que les plateaux ne sont peut-être pas forcément efficaces pour réduire la vitesse des véhicules et garantir la sécurité des piétons.

Arrivée de Madame Kermarrec

Monsieur le Maire présente le plan de réaménagement de la rue des Ricorneaux. Il y a deux versions en fonction du nombre de places de stationnement créées le long des trottoirs. Ceux-ci sont actuellement prévus en enrobé mais une estimation est demandée au maître d'œuvre pour du béton balayé, comme dans la rue des Jardins.

Madame Diponio qui habite non loin de là et qui constate des vitesses excessives dans ce secteur dit qu'il est important de casser la vitesse en milieu de rue car les enfants se rendront au centre bourg par cette rue et la Commune doit être en mesure de leur proposer un itinéraire sécurisé.

Monsieur Arraitz trouve que le montant de ces travaux est assez élevé par rapport à la population réellement concernée.

Monsieur le Maire précise que la chaussée va être réduite en largeur à 5.50 m, ce qui devrait déjà ralentir les automobilistes. Depuis les travaux dans la rue des Jardins, Monsieur le Maire a constaté que les usagers roulent moins vite. Un aménagement du même type dans la rue des Ricorneaux devrait avoir des effets similaires.

Pour ces deux opérations, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver la réalisation de ces opérations,
- de solliciter un financement au titre de la DSIL,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de ces opérations,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ces dossiers.

Demande subvention 2018 produit des amendes de police

Madame Diponio propose également de présenter le projet de réaménagement de la rue des Ricorneaux vu l'objectif de sécurisation de cette rue dont le trafic pourrait augmenter en raison du nouveau centre bourg. Ces travaux sont estimés à 89 185 € HT. Un financement de 12 000 € pourrait être obtenu.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver la réalisation de cette opération,
- de solliciter ce financement,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Subventions 2018 associations diverses

Monsieur Gicquel présente les propositions de la commission « sports, vie associative et culture » concernant les subventions aux associations communales et autres dans les domaines sportif, culturel et divers, en baisse de 883 € par rapport à 2017.

Associations diverses : 5 140 €					
Prévoyance heulinoise	300 €	Anciens combattants	200 €	Jardin des essentiels	200 €
USEP	260 €	Cicadelle	500 €		
Piégeurs (FDGDON)	80 €	Comité des fêtes	3 200 € + 400 €		

Il n'y a pas de nouveau bénéficiaire.

Prévoyance, anciens combattants, USEP et Jardin des essentiels reçoivent la même subvention.

La Cicadelle qui accueille plus d'enfants voit sa subvention augmenter de 200 €.

La subvention au Comité des fêtes baisse de 700 € car il n'y aura pas de carnaval cette année. Une aide de 400 € est proposée pour la communication liée aux manifestations (14 juillet et fête de la musique). Cette aide n'est versée que sur présentation de justificatifs de dépenses, en un seul versement.

L'Association de chasse n'a pas fait de demande. Les piégeurs ont moins piégé de ragondins vu les conditions météorologiques, d'où une baisse de 163 €. Les Musca'zelles n'ont pas fait de demande cette année, leur projet de course humanitaire en Afrique s'étant réalisé en 2017.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces attributions de subvention.

L'association « Terres en vie » demande une subvention pour les aider à mener leurs actions pour la remise en production des parcelles issues de la déprise viticole. Ils sollicitent une aide à l'hectare de 500 €, souhaitée pendant trois années consécutives, pour les parcelles dites « en entretien ». Le bureau municipal propose d'attribuer une subvention de 5 000 € versée en deux acomptes (1^{er} versement en avril, second versement vers septembre octobre). L'association devra faire état de ses actions à la mairie avant le second versement. Monsieur le Maire rappelle que l'association est venue présenter son projet au Conseil municipal fin 2017. Il pense que les friches agricoles et viticoles sont assez importantes sur la commune : l'association les recense actuellement et comptabilise 60 hectares à ce jour. Monsieur le Maire a accompagné l'association à la Région pour présenter le projet et appuyer leur demande de subvention. Il souligne que l'association est assez active dans ce domaine car elle a sollicité le Département, les fonds européens et l'Agence de l'eau. Monsieur le Maire estime, pour sa part, que ce travail de terrain sera très concret et efficace. Monsieur de Charette demande si la Commune s'engage pour trois ans car cela représente 15 000 €, ce qui est énorme par rapport aux autres associations.

Monsieur le Maire reconnaît l'importance des montants en jeu mais il estime que le projet de Terres en vie est d'une autre ampleur et vraiment nécessaire. La réduction des friches sera « un plus » pour les riverains et permettra aussi peut-être de mieux lutter contre les sangliers

et les chevreuils qui prolifèrent sur le territoire.

Madame Hallereau demande quels types de culture viendront s'installer sur ces terrains car elle ne souhaiterait pas que le paysage de la commune soit défiguré par des grands tunnels de maraîchers.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agirait plutôt de jeunes qui s'installeraient en « agriculture biologique ». L'association aurait déjà des candidats.

Monsieur de Charette et Madame Hallereau souhaiteraient avoir la certitude qu'il y aura des résultats. Madame Hallereau imagine qu'en cas d'échec, le propriétaire pourrait récupérer son terrain remis en état grâce aux financements publics.

Monsieur le Maire précise que Madame Fuzet assistera aux réunions de l'association et qu'un autre élu peut l'accompagner. Il reconnaît que c'est un risque que prend la Commune mais, pour cadrer cela, il y aura une convention entre l'association et la Commune : il faudra faire attention à y prévoir des engagements, année par année, et non directement pour trois ans.

Madame Diponio indique que Terres en vie proposera, lors de la journée citoyenne, de faire une balade à vélo pour présenter les terres qu'ils ont déjà commencé à défricher.

Après ces échanges, par 16 voix « pour » et 7 abstentions, le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 5 000 € à Terres en vie, pour l'année 2018.

Monsieur Gicquel présente les subventions pour les associations sportives, en baisse de 530 € par rapport à 2017 :

Associations sportives : 6 880 €					
Tennis Club Vignoble (TCV)	360 €	ASHBB (basket)	890 €	ALCH (toutes sections)	1 960 €
Fitness heulinois	400 €	Yoga	180 €	Toqués du bitume	300 €
BCH (billard)	430 €	Football club entente du vignoble (FCEV))	2 000 €		
Volley ball	230 €	Boulistes La Roseraie	130 €		

Les boulistes, le football et les toqués du bitume reçoivent la même subvention.

Sont en hausse : TCV (+ 10 €), BCH (+ 200 €), Fitness (+ 150 €), ALCH (+ 40 €).

Sont en baisse : basket (- 890 €), volley (- 20 €), yoga (- 20 €).

Monsieur Gicquel explique que le basket est une association qui fonctionne très bien et qui réalise des bénéfices lors de ses manifestations : il a donc été décidé, d'un commun accord, de diviser par deux leur subvention cette année.

Concernant le billard, ceux-ci ont fait des investissements pour passer leur éclairage en LED. Cela devant contribuer à réduire la facture d'électricité du local qui est à la charge de la Commune, une « bonification » a été accordée au club.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions de subventions.

Subventions scolaires 2018

En l'absence de Madame Dronet, Monsieur le Maire présente les propositions de la commission « enfance et affaires scolaires » pour les subventions à caractère scolaire :

- maintien du crédit fonctionnement photocopieur : 4 copies / élève / 158 jours scolaires à 0.015 € l'unité (1 659 € pour l'élémentaire et 1 042.80 € pour la maternelle),
- maintien du crédit pour l'achat de timbres : forfait de 75 € pour chacune des deux écoles publiques,
- maintien des 12 € / élève pour l'acquisition de petit matériel (coopérative scolaire écoles publiques),
- regroupement des subventions pour les fournitures scolaires et pour les livres (manuels, matériels) : maintien de 51 € / élève,

- maintien du crédit de 22 € par élève pour les sorties éducatives / classes transplantées.

Concernant le festival CEP PARTY, la Commune versera une participation de 562 € pour 153 élèves des Fritillaires et 128 élèves de Saint Joseph.

Concernant la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph, celle-ci sera votée au prochain Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions de subventions.

Subvention 2018 Centre communal d'action sociale

Madame Bonnet indique que les subventions à caractère social, hormis celle accordée au CCAS, seront votées lors d'une prochaine séance, après étude par le CCAS.

Concernant la subvention accordée au CCAS, vu les résultats de l'exercice 2017, et les prévisions budgétaires, Madame Bonnet propose d'attribuer une subvention de 11 500 € (idem 2017). Cela permettra d'avoir un budget de fonctionnement d'environ 16 000 €.

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

Revalorisation annuelle des tarifs communaux

Pour les tarifs 2019, Monsieur le Maire propose d'appliquer une hausse de 1.2 % aux tarifs. Ce taux correspond environ à celui de l'inflation constaté sur un an en janvier 2018 : cela permet de prendre en compte l'augmentation des charges.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de 1.2 %, sauf les cautions, et d'arrondir les nouveaux tarifs au dixième d'euros le plus proche, sauf exception.

Madame Diponio demande que ces tarifs soient mis en ligne sur le site internet communal.

VIE SCOLAIRE

Organisation rythmes scolaires septembre 2018, Accueil de loisirs mercredi matin

Monsieur le Maire confirme que l'Inspection académique a donné son « feu vert » pour la nouvelle organisation prévue à partir de septembre prochain, avec intégration des TAP à la pause méridienne.

Il est rappelé que l'école Saint Joseph a souhaité revenir à une organisation sur 4 jours.

La question de l'ouverture de l'accueil de loisirs se posait donc pour les familles de l'école Saint Joseph qui souhaiteraient utiliser ce service.

L'école a fait un sondage auprès des familles pour savoir, de manière assez précise, qui utiliserait le service.

Au vu des résultats de ce sondage, la Mairie a calculé le coût du service et propose de faire un essai de septembre aux vacances de Noël. Si le service n'est pas assez fréquenté et ne correspond pas au prévisionnel envisagé, la Mairie pourra arrêter ce service.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cet essai.

Monsieur le Maire précise que l'étude de coût a été faite sur une estimation de fréquentation de 48 enfants. Sur une année complète, soit 36 mercredis, le reste à charge pour la Commune serait de 2 043 €. Monsieur le Maire préfère être prudent et ne proposer l'essai que sur le premier trimestre, avec évaluation à la Toussaint pour voir si la fréquentation escomptée est atteinte. Si ce n'est pas le cas, la Mairie préviendra les familles que l'accueil de loisirs du mercredi s'arrêtera en janvier 2019.

Madame Macé rappelle que les parents avaient dit que la cantine était trop bruyante et que la solution à ce problème était d'allonger la pause méridienne afin d'avoir moins d'enfants en même temps dans la cantine. Elle souligne que l'école privée qui a refusé le projet de la Municipalité va contraindre ses enfants à une pause méridienne de 1H20, ce qui va être très court pour les trajets et le repas. L'objectif de la Municipalité de diminuer le nombre d'enfants dans la cantine ne sera donc pas possible. Elle rappelle que l'école maternelle des Fritillaires n'était pas favorable à la nouvelle organisation mais que la Mairie l'a quand même contrainte à s'y soumettre. Pour toutes ces raisons, Madame Macé ne trouve pas normal que la Commune prenne en charge le coût de l'accueil de loisirs du mercredi matin. Les enfants du

privé vont être pressés, les enfants à la cantine vont encore souffrir du bruit : Madame Macé a l'impression que l'enfant a été oublié.

Madame Hallereau trouve que les horaires actuels ne sont pas pratiques pour les familles : les enfants finissent l'école vers 15H30, en plein après-midi.

Madame Diponio était très réservée sur l'accueil de loisirs du mercredi mais elle est finalement favorable à cette expérimentation. Elle se déclare toutefois un peu « fatiguée » par cette question des rythmes scolaires qui changent en fonction des Gouvernements. La Mairie s'efforce d'écouter les parents et les enseignants mais la Commune ne peut pas satisfaire toutes les parties prenantes. Elle se demande, comme Madame Macé, si on favorise bien, finalement, le bien-être de l'enfant.

Monsieur le Maire indique que les communes du secteur qui ont demandé à revenir à quatre jours ont reçu un refus de la DASEN.

Madame Fuzet dit que certaines familles du privé vont peut-être inscrire leurs enfants à l'école des Fritillaires qui proposera de l'école le mercredi matin et une pause méridienne plus longue.

Madame Diponio demande que les familles soient prévenues de l'expérimentation dès les inscriptions pour la prochaine année scolaire afin que celles-ci ne soient pas surprises d'un éventuel arrêt de l'accueil de loisirs en janvier.

Après ces échanges, par 17 voix « pour », 3 voix « contre » et 3 abstentions, le Conseil municipal valide cette expérimentation de septembre à décembre 2018.

VOIRIE

Transfert SYDELA compétence « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE)

Monsieur Gicquel explique que le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 dudit code.

Par délibération du 29 octobre 2015, le comité syndical du SYDELA a approuvé un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables comprenant 190 bornes accélérées sur 146 communes et 12 bornes rapides. Les objectifs du SYDELA, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat sur la réduction des gaz à effet de serre, sont les suivants :

- favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO2,
- garantir un accès équitable au service de recharge,
- rassurer les usagers quant à l'autonomie de leur véhicule.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- de proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- d'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- d'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Le projet porté par le SYDELA sera financé sur ses fonds propres, en investissement comme en fonctionnement, avec une participation de l'ADEME sur la partie « investissement ».

Monsieur Gicquel indique que l'installation d'une borne de recharge paraît intéressante dans le cadre du projet de centre bourg, ce qui nécessite le transfert de la compétence au SYDELA.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- de transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques Rue André Ripoche

Monsieur Gicquel indique que l'étude réalisée par le SYDELA a fait ressortir la Commune de La Chapelle-Heulin comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement. En concertation avec Forma 6, le maître d'œuvre du projet de centre bourg, l'emplacement retenu se situe au nord du projet, côté rue André Ripoche, sur deux places de parking.

Monsieur Gicquel précise qu'il y aura possibilité de se garer sur ces places, hors recharge de véhicule, mais une alarme se fera entendre au bout d'un quart d'heure pour que le véhicule libère la place. Monsieur Gicquel indique également que la fourniture d'électricité est prise en charge par le SYDELA. Les particuliers pourront s'abonner au service par l'intermédiaire du site internet SYDEGO. Ils se verront délivrer une carte d'abonnement gratuite qui servira, par la suite, à payer les recharges.

Monsieur Arraitz s'interroge sur le choix de l'emplacement car cela va bloquer deux places, hors « arrêt minute », à proximité des commerces.

Monsieur le Maire dit que le but était d'avoir une bonne visibilité pour ces places qui, de plus, s'intégraient bien dans cet angle du projet qui n'était pas évident à aménager. Il estime que le projet de centre bourg comporte assez d'autres places de stationnement pour que ces deux places affectées à la borne ne pénalisent pas l'accès aux commerces.

Monsieur Gicquel souligne qu'il s'agit d'une réflexion de territoire et que l'objectif est d'aboutir à un maillage du territoire départemental. Les utilisateurs auront connaissance des bornes par le biais de SYDEGO.

Monsieur Brené pense que les personnes disposant de ce genre de véhicule rechargent plutôt pendant la nuit.

Monsieur le Maire est certain que ces places auront une double utilité : pour la recharge des véhicules électriques et en arrêt minute pour, par exemple, aller chercher du pain à la boulangerie qui sera toute proche.

Les travaux d'installation d'une IRVE ainsi que leur maintenance et exploitation sont à la charge du SYDELA.

Pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SYDELA et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la Commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge, géré directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

La borne devant être installée sur le domaine public communal, il faudra établir, entre le SYDELA et la Commune, une convention d'occupation du domaine public.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu susvisé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public,
- de s'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes Sèvre et Loire – Convention de partenariat dans le cadre de la compétence « assainissement »

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement des eaux usées a été transférée à la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL) depuis le 1^{er} janvier 2018. Toutefois, comme la CCSL ne dispose pas encore des moyens humains nécessaires à la bonne gestion de cette compétence, les agents communaux continuent à suivre les travaux

concernant les eaux usées. Pour La Chapelle-Heulin, le responsable des services techniques et la directrice générale des services doivent noter le temps passé sur ces dossiers afin de se le faire rembourser par la CCSL sur la base de 25 € par heure de travail effectif.

Monsieur le Maire pense que cette organisation perdurera jusqu'en 2019, tant que les différents contrats de délégation de service public n'auront pas été revus.

Considérant la nécessité de faciliter et d'organiser l'exercice de la compétence assainissement durant l'année 2018,

Etant donné les divers modes de gestion d'exercice de la compétence assainissement,

Considérant la proposition de conventionner avec les communes pour leur confier l'exercice de la compétence assainissement en 2018,

Considérant les projets de convention précisant les conditions dans lesquelles la CCSL et les communes s'entendent pour :

- la définition de la répartition des tâches entre la commune et la communauté de communes pour une bonne gestion de l'assainissement collectif des eaux usées dans l'intérêt de l'usager ;

- les modalités d'échanges d'information, de coordination et de validation entre la commune et la communauté de communes ;

- le remboursement par la CCSL à la commune du temps passé par ses agents pour l'exercice de cette compétence (25 € pour une heure de travail effectif),

le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec la CCSL relative à la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PATRIMOINE COMMUNAL

Bail ORANGE La Levraudière pour station relais

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le nouveau bail à conclure avec ORANGE pour l'antenne située à La Levraudière.

Ce bail est prévu pour une durée de 12 ans à compter du 12 décembre 2018, avec renouvellement de plein droit par périodes de 6 ans, sauf dénonciation.

Le loyer annuel sera de 1 340 €, avec une révision annuelle de + 1 %. Monsieur le Maire précise qu'une hausse du loyer a pu être obtenue mais le taux de révision est resté à 1 %.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

Acquisition du site du four à chaux au Montrou

Suite au vote de principe exprimé lors de la précédente séance du Conseil, Monsieur le Maire propose de valider l'acquisition du site du four à chaux du Montrou :

- auprès des Consorts Menanteau,
- pour un prix global de 28 000 €,
- correspondant aux parcelles cadastrées section BW n^{os} 141, 142, 143, 256, 259 et 260 pour une superficie globale de 4 273 m².
- sachant que les frais liés à l'acte seront à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal est également invité à autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition et à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra peut-être faire appel à un géomètre pour un échange de terrain avec le propriétaire riverain (Famille Augereau) : cela permettrait d'élargir le terrain communal autour du four et d'améliorer l'accès à la propriété Augereau.

Par 22 voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal valide l'acquisition du four à chaux.

Restauration four à chaux – Organisation d'une souscription publique avec la Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire a rencontré la Fondation du Patrimoine qui s'est montrée très intéressée par la restauration du four à chaux. Selon eux, le caractère industriel du projet est « un plus » car ce type de patrimoine est peu représenté, la majorité étant des édifices religieux.

En cas de fonds insuffisants pour la réalisation de projets de restauration dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune, la souscription peut permettre de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de ces projets.

La Fondation du patrimoine collecte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes ainsi rassemblées (moins 6 % de frais de gestion).

La Commune s'engage à ne pas mettre en place une campagne de dons en ligne avec un autre partenaire en faveur du projet qui fait l'objet de la souscription, et ce pendant toute sa durée.

La Fondation, grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons de particuliers ou d'entreprises affectés à un projet, ceux-ci donnant lieu à des déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu pour les particuliers ((à hauteur de 66 % du don et dans la limite globale de 20 % du revenu imposable), au titre de l'impôt sur la fortune, au titre de l'impôt sur les sociétés (à hauteur de 60 % du don, dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires).

La mise en place de la souscription donne lieu à la signature d'une convention entre la Commune et la Fondation.

Le projet sera visible sur le site internet de la Fondation du patrimoine dès lors que la souscription sera signée. Le dépliant y sera disponible et les donateurs pourront faire un don en ligne.

Afin de mobiliser les énergies et les différents acteurs locaux ou extérieurs susceptibles d'apporter leur soutien au projet, la Commune doit élaborer un plan de communication destiné à réunir les fonds suffisants au financement du projet.

L'objectif est d'atteindre tous les partenaires susceptibles de participer à l'opération, qu'ils soient géographiquement proches du site ou affectivement attachés au site.

La Commune et la Fondation travailleront en collaboration pour concevoir le dépliant de souscription.

La signature de la convention sera l'occasion d'organiser une réunion d'information à destination de la presse et de la population pour expliquer à la fois le projet et le rôle que tous peuvent jouer dans cette action.

Monsieur le Maire rappelle l'enveloppe globale des travaux estimée à 600 000 € HT qui pourrait être répartie en trois tranches de 200 000 €. La Fondation conseille en effet de faire des tranches car cela est plus facile pour elle pour abonder. Lorsque 5 % du montant de la tranche est obtenu en don, la Fondation sollicite un club de mécènes composé de différents entrepreneurs. Cela permet également aux intéressés d'étaler leur contribution sur plusieurs années. Un rendez-vous avec le Département est prévu début avril pour leur financement relatif au patrimoine non protégé. Monsieur le Maire pense que plus la Mairie fera de publicité autour de ce projet, plus la souscription sera efficace.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver l'organisation d'une souscription publique pour la restauration du four à chaux,
- d'approuver la convention à conclure à cet effet avec la Fondation du patrimoine,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les autres formalités nécessaires à la mise en œuvre de la souscription.

Création d'un groupe de travail pour le projet de restauration du four à chaux

Monsieur le Maire souhaite mettre en place un groupe de travail autour du projet de restauration du four à chaux. Ce groupe est ouvert aux élus et à toute personne intéressée. Ce groupe se répartirait les tâches à effectuer pour aller chercher des subventions, des mécénats, pour réfléchir à l'animation future du site. Une annonce va être diffusée dans le bulletin à ce sujet. Les personnes intéressées peuvent dès maintenant s'inscrire à l'accueil de la mairie.

Madame Diponio précise que la Mairie a également inscrit ce projet dans le cadre du loto du patrimoine. La Française des jeux va également proposer un ticket de grattage à 15 euros pour sauver le patrimoine français. L'idée a été lancée par Stéphane Bern, chargé par Emmanuel Macron d'une mission de recensement et de préservation du patrimoine français en danger. Elle verra le jour peu avant les prochaines journées européennes du patrimoine, les 15 et 16 septembre.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rend compte de la signature des décisions intervenues au titre de la délégation consentie par le Conseil municipal :

Suivi des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) depuis le 25 janvier 2018

Année 2018				
N° dossier	Date réponse	Réponse	Parcelle(s)	Adresse
06	06/02/2018	Pas d'acquisition	AI 206	48 Rue du Chanoine Mahot
07	22/02/2018	Pas d'acquisition	AH 368	21 Rue des Violières
08	13/03/2018	Pas d'acquisition	AI 451	4 Rue Georgette Drouet
09	15/03/2018	Pas d'acquisition	BP 454	4 Impasse des Amiraux

QUESTIONS DIVERSES

Suivi projet centre bourg

Monsieur le Maire indique que les travaux vont reprendre rue André Ripoché pour la réfection du réseau pluvial. Les travaux d'habillage du local télécom vont également démarrer d'ici la fin du mois. La réception des locaux d'activité est prévue le 29 mars prochain, avec ensuite la signature des baux commerciaux et la remise des clés aux professionnels.

Madame Hallereau a cru comprendre que l'épicerie ne venait plus s'installer dans ces locaux pour des raisons indépendantes de leur volonté, à savoir un refus de prêt bancaire.

Monsieur le Maire ne souhaite pas polémiquer sur ce sujet mais il regrette fortement que cette nouvelle arrive à quatre mois de la remise des clés alors que le projet est en cours depuis au moins deux ans. Selon lui, dans une telle situation, la première chose à faire est de rencontrer son banquier pour étudier la faisabilité financière du projet. Les enseignes reçues depuis cet abandon ont étudié le marché et affirment qu'une alimentation est viable plutôt pour une personne. Monsieur le Maire ne conçoit pas le nouveau centre bourg sans une alimentation et se tient prêt, si nécessaire, à étudier la réalisation d'investissement supplémentaire par la Commune pour accueillir un tel commerce.

Il insiste sur le fait que la décision de l'épicerie est vraiment trop tardive : la cellule commerciale avait été dimensionnée aux souhaits de l'épicerie et il n'y a plus moyen maintenant de modifier les murs alors que certaines enseignes auraient souhaité avoir un local plus grand. D'autres professionnels qui n'ont pas souhaité venir sur le projet ont prévenu la mairie beaucoup plus tôt, ce qui a permis de « redécouper » les locaux et de proposer une cellule supplémentaire.

Madame Diponio estime elle-aussi que cela pénalise la Commune car cela peut créer un manque à gagner temporaire de loyer or ces recettes servent à rembourser l'emprunt souscrit par la Commune pour l'achat de ces locaux.

Projet arrêté municipal pour entretien trottoir (désherbage, déneigement)

A l'instar d'autres communes, Monsieur le Maire souhaite prendre deux arrêtés afin de demander aux riverains d'entretenir le trottoir au niveau de leur propriété concernant le désherbage et le déneigement.

Le Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient.

Madame Hallereau conclut, avec humour, en disant que « chacun balaie devant sa porte » !

Eglise – Sonnerie des cloches

Monsieur de Charette fait remarquer que les cloches ne sonnent plus les heures et demande si une intervention est prévue.

Monsieur le Maire dit qu'un devis a été signé avec la société Bodet chargée de la maintenance mais il ne sait plus si cela concernait ce problème.

Travaux extension salle de sports

Monsieur Gicquel dit que la réception des travaux est prévue à la fin du mois. Les associations devraient pouvoir les utiliser fin avril.

Journée citoyenne 8 avril

Madame Diponio rappelle la réunion de préparation prévue le 19 mars prochain. Différentes actions sont prévues : proposition de l'amicale laïque d'organiser un week-end citoyen, nettoyage des sentiers, Parcours du cœur, animation des pompiers, balade à vélo avec Terres en vie, exposition sur les communs de village, petits travaux dans les bâtiments communaux.

Le rendez-vous est donné au complexe sportif à 9H00. L'apéritif sera offert par la Municipalité et il sera possible de pique-niquer sur les espaces verts à proximité du complexe sportif.

Thé dansant 18 mars

Madame Bonnet rappelle qu'un thé dansant est proposé, pour la première fois, par le CCAS ce dimanche après-midi, à la salle Maneyrol. Un DJ assurera l'animation musicale. L'entrée est gratuite en contrepartie de l'apport d'un gâteau.

CCAS – Projet cinéma

Madame Bonnet indique que la prochaine séance à Vallet aura lieu le 30 mars. Le film projeté sera « Belle et Sébastien ». Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie pour bénéficier du transport gratuit en minibus.

Journée broyage

Madame Fuzet indique qu'une journée « broyage de déchets verts » est prévue le vendredi 23 mars. C'est la première fois que cette journée est organisée un vendredi, cela permettra peut-être d'avoir plus d'affluence.

Concours communal des vins 2018

Le lauréat est Eric Poiron, comme en 2017. L'habitude veut qu'un même viticulteur ne peut pas fournir la Mairie deux années de suite. Celle-ci se fournira donc auprès de Jean-Louis Bossard, classé en deuxième position.

**Prochaine séance du Conseil municipal :
Jeudi 12 avril 2018 à 19H00**

La séance est levée à 22H05.

En application de l'article L.2121-25 du CGCT,
compte-rendu affiché le **22 mars 2018**.